

MUNICIPALITÉ SAINT-PIE-DE-GUIRE

REGISTRE PUBLIC

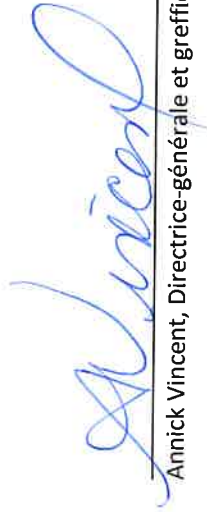
DONS, MARQUES D'HOSPITALITÉ ET AUTRES AVANTAGES REÇUES

Règlement numéro 18-671 concernant le code d'éthique et de déontologie des élus municipaux.

ANNÉE 2023

Date de la déclaration	Donateur	Remis à	Description	Commentaires
Aucune déclaration reçue en 2023				

Le 11 décembre 2023



Annick Vincent, Directrice-générale et greffière-trésorière

Ce registre est public et affiché sur le site internet de la Municipalité.

Lors de la dernière séance ordinaire du conseil du mois de décembre, la greffière-trésorière dépose un extrait du registre public des déclarations faites par un membre du conseil lorsqu'il a reçu un don, une marque d'hospitalité ou tout autre avantage qui n'est pas de nature purement privé et qui excède la valeur fixée par le code d'éthique et de déontologie des élus municipaux (extrait de l'article 6 de la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale).